

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 31 août 2011

Président : M. Grégoire FURRER
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : M. Bassam DEGERAB
M. Marcel RIEDO
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 31 août 2011 à 20h00, à l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est.

L'ordre du jour est le suivant :

0. Présentation d'un acteur culturel montreusien (Septembre musical).
1. Approbation des procès-verbaux des séances :
 - 1.1. du Conseil communal du 15 juin 2011 ;
 - 1.2. de la séance d'installation des Autorités communales du 22 juin 2011.
2. Assermentation d'une conseillère et de deux conseillers absents lors de la séance d'installation des Autorités communales du 22 juin 2011 :
 - 2.1. M. Massoud Lavassani (soc) ;
 - 2.2. M. Bernard Schmid (plr) ;
 - 2.3. Mme Patricia Vouilloz (verts).
3. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller, en remplacement de :
 - 3.1. Mme Myriam Scherly (soc), démissionnaire.
4. Nomination d'une ou d'un membre de la CoFin, en remplacement de :
 - 4.1. M. Jean-Marc Forclaz (plr), démissionnaire.
5. Communications du Bureau, notamment sur la composition :
 - 5.1. de la commission chargée de l'examen de la motion, à considérer comme un postulat, de M. Olivier Mark « Prévenons le blanchiment de capitaux par des recommandations municipales aux acteurs locaux actifs dans les transactions immobilières » (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 14 septembre 2011 à 20 h. 00).

6. Correspondance.
7. Communications de la Municipalité.
8. Motions, postulats et interpellations déposés.
9. Rapports des commissions :
 - 9.1. relatif à une demande de crédit de Fr. 758'000.- pour le financement d'une étude de projet en vue de la réalisation de la maison de quartier à Clarens avec extensions scolaires (18/2011) (rapp. : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;
 - 9.2. relatif à l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Blanc « Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité » (rapp. : M. Alexandre Stæger).

Note : le préavis No 16/2011 relatif d'une part à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés et d'autre part à une modification du règlement sur l'aide individuelle au logement, ayant été retiré par la Municipalité, la commission ad hoc, présidée par M. Olivier Blanc, ne rapporte pas ; une communication au Conseil communal est jointe au présent envoi.

10. Préavis de la Municipalité :
 - 10.1. relatif à l'octroi d'investissement de Fr. 1'050'000.- au maximum, sous déduction des participations de la Fondation pour l'équipement touristique de Montreux-Veytaux et de la société CCM SA, pour l'acquisition et l'installation de quatre panneaux électroniques d'information ainsi qu'aux moyens nécessaires à leur exploitation (23/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 12 septembre 2011 à 18 h. 00) ;
 - 10.2. relatif à une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016 (20/2011) ;
 - 10.3. relatif à une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011 – 2016 (22/2011) ;
 - 10.4. relatif aux compétences financières de la Municipalité en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2011 – 2016 (26/2011) ;
 - 10.5. relatif à une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de Fr. 300'000.— par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 (25/2011) ;

Note : Ces préavis seront étudiés par la commission des finances, vu l'unité de leur matière (date de la séance de commission des finances : jeudi 15 septembre 2011 à 19 h. 00).

11. Rapport-préavis de la Municipalité :

11.1. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr.1'170'000.- à certaines institutions culturelles et réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres » (24/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 21 septembre 2011 à 19 h. 30).

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.

13. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Grégoire Furrer souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers à ce premier Conseil communal de la législature 2011-2016. Il salue tout particulièrement les nouveaux membres récemment élus, et compte sur les anciens pour faciliter leur intégration.

Il salue également notre nouvelle Municipalité, nos anciens collègues du Conseil et adresse un salut particulier à notre nouveau Syndic, M. Laurent Wehrli. Il salue également le Secrétaire municipal, la secrétaire du Conseil, les membres du Bureau, le public et les représentants de la presse et les remercie de leur présence.

M. le Président souhaite à toutes et à tous une très belle législature. Et pour démarrer de la plus belle des manières, il invite chacune et chacun à s'inscrire à la sortie quinquennale du 1^{er} octobre.

Il rappelle que cette sortie a une fonction historique, c'est la visite de nos alpages et de notre patrimoine. Il fut un temps où les Conseillères et Conseillers communaux faisaient cette sortie très sérieusement, avec un petit cahier à la main pour noter tout ce qu'il fallait améliorer ! Il rassure l'assemblée, les services communaux font maintenant très bien ce travail. Il promet donc une sortie beaucoup moins studieuse. C'est une occasion de faire connaissance et de découvrir une partie de la commune que l'on connaît moins. Toutes et tous sont donc invités à s'inscrire rapidement auprès de la secrétaire du Conseil. Cela peut se faire déjà à l'issue de cette séance au moyen du bulletin réponse qui se trouve dans l'enveloppe adressée à chaque membre du Conseil.

Comme il l'a dit en juin, M. le Président Grégoire Furrer souhaite amener une touche personnelle à sa présidence, en plaçant l'année politique sous le signe de la culture. La culture ce n'est pas seulement donner de l'argent à des artistes, ou à des institutions, mais c'est surtout un enjeu sociétal. La culture favorise la socialisation, elle évite l'exclusion.

Une société cultivée est une société éduquée, capable de libre arbitre, ce qui est vital pour le fonctionnement de notre démocratie. On a de la chance de compter sur de nombreux acteurs culturels dans notre cité.

M. le Président prendra une dizaine de minutes, au maximum, lors de chaque séance du Conseil communal pour en présenter les principaux, en fonction de l'actualité. Et cela démarre aujourd'hui avec le Septembre Musical.

M. le Président souhaite également réaliser un ouvrage photographique qui relatara les travaux du Conseil communal et fera, en principe, l'objet d'une exposition à la maison Visinand. Il remercie M. Pierre Stringa qui pilote ce projet et qui présente le photographe qui œuvre aujourd'hui. Lors d'une prochaine séance du Conseil communal, M. le Président parlera en détail de ce projet et de son coût.

Il donne ensuite la parole à M. François Margot, Président du Conseil de Fondation du Septembre Musical qui nous présente cette manifestation, la plus ancienne de notre cité. Il lui souhaite d'ores déjà, à lui et à son équipe, une très belle édition 2011.

Présence : 83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence :

Mmes Marcelle Brücher, Sophie Desbaillets, MM. Christian Allenbach, Jean-Pierre Buholzer, Edmond Chevalley, Yves Depallens, Francis Gonzalez, José Jorge, Marcello Maillard, Olivier Mark, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum, Gilbert Tille, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence :

MM. Mario Di Sessa, Jean-François Gailloud, Salvatore Giannone.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui semble être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bienséance et du respect dans le cadre de nos débats. Il rappelle également, conformément à l'article 59, alinéa 1 de notre règlement, qu'il incombe au Président de rappeler les attributions et devoirs de la commission de gestion, lors de la première séance de la législature.

La commission de gestion examine pour l'année civile précédente, si les dispositions légales relatives aux charges de la Municipalité ont été observées et elle contrôle notamment :

- Le fonctionnement de l'Administration
- L'exécution des décisions du Conseil communal
- La tenue des archives communales

- Le suivi des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens. Ce dernier point fait l'objet d'un rapport séparé, déposé devant le Conseil.
- Elle inspecte, dans le courant de l'année, à la date qu'elle juge utile, les services, les domaines et bâtiments de la Commune.

M. le Président Grégoire Furrer passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

1.1. du Conseil communal du 15 juin 2011 ;

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

M. Yanick Hess souhaite qu'en page 13, vœu 6, 2^{ème} alinéa, le paragraphe soit rédigé ainsi : « M. Yanick Hess explique que ce vœu demande qu'une attention particulière soit relevée par les services sociaux, même si le service du personnel nous a fourni des réponses, il appartient au service directement concerné de décrire les faits dans le rapport.

Ceux-ci sont assez graves pour que la Commission obtienne des réponses plus circonstanciées. Pour ces raisons, la Commission de gestion refuse la réponse municipale ».

M. Christophe Privet, page 16, 1^{er} alinéa, 6^{ème} ligne, modifier la phrase ainsi : «.....si véritablement le coût de la technologie LED est trop onéreux..... ».

M. Lionel Winkler, page 10, rédiger le dernier paragraphe ainsi : « En effet, un préavis ordinaire (comme la réfection de Rambert-Belmont, par exemple) est considéré comme un objet, au même titre qu'un préavis d'entretien du patrimoine qui est lui aussi considéré comme un objet voté par le Conseil, mais qui contient plusieurs travaux, comprenez objets de type différents, à traiter ».

En page 11, premier paragraphe, remplacer le mot « urgentes » par le mot « doutes ».

En page 12, deuxième paragraphe, remplacer le mot « dealer » par le mot « tirer » (de l'expression footballistique « tirer en Corner »).

M. Alexandre Staeger, page 26, 6^{ème} paragraphe, modifier la dernière phrase ainsi : « On englobe ensuite dans le « personnellement » ce qui concerne le « proche parent ou la personne physique qui lui est proche », ce qui englobe la notion de concubin ».

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2011 est accepté à l'unanimité.

1.2. de la séance d'installation des Autorités communales du 22 juin 2011.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2011 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie les auteurs de ces procès-verbaux.

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, M. le Président informe le Conseil que le bureau, réuni ce jour à 19h30, propose de regrouper les points 2 et 3 de l'ordre du jour, si personne ne s'oppose à cette manière de faire, ce qui semble être le cas.

2. ASSERMENTATION D'UNE CONSEILLERE ET DE DEUX CONSEILLERS ABSENTS LORS DE LA SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES DU 22 JUIN 2011 :

2.1. M. Massoud Lavassani (soc) ;

2.2. M. Bernard Schmid (plr) ;

2.3. Mme Patricia Vouilloz (verts).

3. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE :

3.1. Mme Myriam Scherly (soc), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h30 ce jour et ont proclamé élu conseiller communal M. Enzo Verme (soc) en remplacement de Mme Myriam Scherly (soc). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 66 de la LEDP.

Mme Patricia Vouilloz, MM. Massoud Lavassani, Bernard Schmid et Enzo Verme sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président informe l'assemblée que les diplômes pour les Conseillères et les Conseillers communaux seront envoyés par la poste avec la prochaine enveloppe du Conseil ou par courrier séparé. Le nouveau règlement du Conseil communal est à disposition dans la salle.

4. NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE DE LA COFIN, EN REMPLACEMENT DE :

4.1. M. Jean-Marc Forclaz (plr), démissionnaire.

Au nom du groupe PLR, M. Jean-Marc Forclaz propose la candidature de M. Bernard Schmid.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Bernard Schmid est élu à mains levées, à l'unanimité, membre de la CoFin.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

- 5.1. de la commission chargée de l'examen de la motion, à considérer comme un postulat, de M. Olivier Mark « Prévenons le blanchiment de capitaux par des recommandations municipales aux acteurs locaux actifs dans les transactions immobilières » (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 14 septembre 2011 à 20 h. 00).**

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence Socialiste : M. Christian Bécherraz

Membres : MM. Olivier Blanc, Felice Calvo, Mario Gori, Marcel Jost, Olivier Mark, Quentin Schärer, Bernard Schmid, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler.

M. le Président déclare qu'il a une autre communication du bureau. Ce dernier a accepté ce jour, dans sa séance de 19h30, la proposition de votre Président de siéger à 10 commissaires pour les commissions ad hoc. Ainsi, sauf modification qui pourrait être apportée ultérieurement par le Conseil communal ou par le bureau, les commissions permanentes et les commissions ad hoc seront composées, pour la durée de la législature, de 10 commissaires, soit : 4 pour le groupe PLR, 3 pour le groupe Socialiste, 1 pour le groupe des Verts, 1 pour le groupe UDC et 1 pour le groupe Montreux Libre.

Il y a encore une autre communication du bureau, on recherche, afin de remplacer Mme Jacqueline Pellet, démissionnaire pour cause d'élection à la Municipalité, un ou une Présidente pour présider la commission du Groupe logistique et opérationnel du bureau électoral. C'est une commission mixte puisqu'il s'agit de fédérer à la fois des miliciens, des membres du Conseil, des membres du bureau et également des personnes de l'Administration générale, comme les services de M. Riolo ou des personnes extérieures comme M. Budry. Pour cette commission, il n'y a pas de tournus ni d'obligations politiques, et l'on a déjà quelques idées en tête, mais si quelqu'un a de l'intérêt pour ce poste, il faut rapidement qu'il prenne contact avec M. le Président Grégoire Furrer, dans les 10 jours qui viennent, car les prochaines élections auront lieu le 23 octobre 2011.

6. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu les courriers suivants et en donne lecture :

Une lettre de Mme Mireille Glutz qui déplore la dégradation des quais suite à une manifestation au mois de juin.

Une lettre de M. Willy Coendet relative aux nuisances causées par le Festival de Jazz.

Un courrier du Dr. Doris Rudin concernant un litige avec l'Office des poursuites, lettre qui sera annexée au procès-verbal de la séance sans ses annexes.

Un courrier de M. Ruggero Nones relatif à une demande d'éclairage public Route de Sottex 22-24, 1822 Chernex.

M. le Président en donne lecture.

Une lettre de la Société Teenergy Productions qui propose de filmer les débats du Conseil communal et à qui il a été répondu que pour l'instant la majorité des membres du Conseil ne tenaient pas à être filmés.

M. le Président précise qu'une commission de Communication et organisation du Conseil communal a été formée, et que si un jour cette commission voit un intérêt à ce que les séances du Conseil communal soient filmées, on reprendra contact avec cette Société.

La lettre de démission de M. Jean-Pierre Buholzer.

M. le Président en donne lecture.

La lettre de démission de Mme Myriam Scherly.

M. le Président en a donné lecture au point 3.1 de l'ordre du jour.

Tous ces courriers seront annexés au procès-verbal de la séance.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

- **relative à la composition des diverses commissions municipales pour la législature 2011 – 2016 ;**
- **relative au retrait par la Municipalité de son préavis No 16/2011, relatif d'une part à l'adoption d'un règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés et d'autre part à une modification du règlement sur l'aide individuelle au logement ;**
- **sur la réponse de l'ASFICO (Autorité de surveillance des finances communales) au sujet de l'amendement de la COFIN sur l'attribution de l'excédent de recettes pour l'année 2010 ;**
- **relative au renouvellement de l'octroi du label « Cité de l'énergie » à la Commune de Montreux ;**
- **relative au 7^{ème} Concours Tchaïkovski des jeunes musiciens à Montreux ;**
- **relative à la mise en place, à titre d'essai, d'un éclairage attractif sur le mur en arceaux bordant l'aval de l'avenue Eugène-Rambert actuellement en cours de travaux de réaménagement ;**
- **sur l'adhésion de la Commune de Montreux au projet régional « Cartoriviera » ;**
- **sur le report des travaux d'assainissement du sentier de Ballallaz .**

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture d'une communication de la Municipalité au sujet de travaux urgents à entreprendre au Chemin du Pilon à Brent :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les fortes précipitations du lundi 22 août dernier ont provoqué d'importants dégâts sur la partie inférieure du Chemin du Pilon à Brent.

L'eau de pluie s'est mise en charge dans un regard de visite du réseau communal d'eau claire et s'est infiltrée sous le revêtement bitumineux de la chaussée, le déformant sur 130 mètres.

Un nettoyage et un contrôle par caméra du réseau d'évacuation des eaux ont permis de s'assurer du bon état des collecteurs communaux. Toutefois une intervention ponctuelle sera nécessaire afin d'améliorer l'écoulement d'eau claire dans ce regard qui est à l'origine du problème.

A ce jour, quelques interventions ponctuelles urgentes ont été effectuées par le service de la voirie afin d'assurer la circulation automobile sur ce chemin. Cependant la situation actuelle est délicate et nécessite une réfection complète du revêtement avec une reprise partielle de l'encaissement de la chaussée.

Une estimation du coût a été effectuée par le service des travaux publics et suite à une consultation des gestionnaires des réseaux souterrains, seul Swisscom souhaite profiter de cette intervention pour compléter les infrastructures existantes.

Le coût à la charge de la Commune est estimé à Fr 90'000.- environ. Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres selon la procédure sur invitation et pourraient être entrepris dès la fin septembre 2011 pour une durée de 3 semaines environ.

Actuellement et jusqu'à la remise en état définitif de la chaussée, une surveillance régulière de l'état du chemin est effectuée par le service de voirie afin d'assurer la sécurité des usagers.

Le financement de ces travaux urgents devrait pouvoir être assuré par les comptes du budget 2011 avec le vote d'un crédit complémentaire, en fin d'année, si nécessaire.

Je vous remercie de votre attention ».

8. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Trois motions, un postulat et sept interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La 1^{ère} motion, déposée par M. Yanick Hess, s'intitule : « Limiter le temps de parole aux Conseillers Communaux à 5 minutes ».

La 2^{ème} motion, déposée par M. Daniel Manzini, s'intitule : « Augmentons le nombre de places de stationnement pour les vélos, les scooters et les motos en zone urbaine ».

La 3^{ème} motion, déposée par M. Christophe Privet, a pour titre : « Montreux, Propre en ordre ! ».

Le postulat déposé par M. Bernard Gret s'intitule : « Pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy ».

Ces motions et ce postulat seront développés lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

En préambule, M. le Président Grégoire Furrer s'adresse tout autant aux nouveaux membres du Conseil communal qu'aux anciens, et rappelle que le rapport de chaque commission doit parvenir au greffe, au minimum 10 jours avant la séance du Conseil. Il rappelle également que le président de commission est également en charge de remplir la feuille de présence aux commissions. C'est uniquement cette feuille qui sert à l'administration pour procéder au règlement de vos défraiements.

Si la feuille n'est pas remplie ou mal remplie, l'administration n'a pas la possibilité de le savoir et ensuite vos décomptes sont incorrectes. Il invite donc les présidents à faire ce travail avec rigueur et les en remercie d'avance.

9.1. relatif à une demande de crédit de Fr. 758'000.- pour le financement d'une étude de projet en vue de la réalisation de la maison de quartier à Clarens avec extensions scolaires (18/2011) (rapp. : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est favorable au crédit d'étude demandé pour une maison de quartier à Clarens.

Nous avons apprécié également l'annexe au rapport de la commission, qui répertorie les activités imaginées dans le cadre d'un atelier auquel la population de Clarens a pu participer.

La commune de Montreux doit investir à Clarens pour développer des lieux de rencontres, d'échanges de connaissances et d'informations, afin de créer plus de liens sociaux dans cette partie de la commune très peuplée.

Une maison de quartier coûte. Nous espérons que toutes celles et ceux qui voteront pour ce crédit d'étude et qui soutiendraient éventuellement plus tard la construction, sauront être cohérents également plus tard en donnant à ce lieu les moyens d'être ouvert de manière régulière, avec un programme dynamique d'activités et de rencontres.

Nous souhaitons relever deux points :

Premièrement, les informations reçues ne donnent pas une idée très claire de la place qui sera accordée également aux personnes âgées. Il est important de penser à elles d'entrée, au niveau de l'étude, afin de prévoir des locaux adaptés à des activités pour personnes âgées.

Deuxièmement, le répertoire d'activités annexé parle, en page 4), de cours d'informatique pour lesquels il faudrait « respecter des cultures » et envisager la « non-mixité ».

Mesdames et Messieurs, le groupe Montreux Libre estime extrêmement important que la future maison de quartier ne devienne en aucun cas un lieu de communautarisme, voire de ségrégation.

Ce lieu devra avoir pour objectif l'intégration des cultures représentées par les habitants, mais sur la base du respect des valeurs de notre pays. La non-mixité dans le cadre de l'enseignement n'en fait pas partie, à nos yeux.

Nous serons très attentifs à cette question lors du préavis de réalisation de la maison de quartier, qui devra être accompagné d'un programme précis d'exploitation et d'activité.

En conclusion, nous vous invitons à voter le crédit proposé.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue. La parole n'est plus demandée.

Mme Catherine Buchet Bulliard, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion et à l'unanimité des membres de la commission présents, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 18/2011 de la Municipalité du 26 mai 2011 relatif à une demande de crédit de CHF 758'000.- en vue de l'élaboration du projet de maison de quartier à Clarens avec extensions scolaires,

Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 758'000.- au maximum ;
- 2) de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
- 3) d'amortir le montant de CHF 758'000.- par le compte de fonctionnement (compte no 420.3311) sur une période de 10 ans au maximum ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une abstention.

9.2. relatif à l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Blanc « Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité » (rapp. : M. Alexandre Stæger).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Alexandre Staeger, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que votre commission vous recommande, Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre en considération la motion de M. Olivier Blanc « Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité ».

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité de prendre en considération la motion de M. Olivier Blanc.

M. le Président ne revient pas sur le point suivant qui a été supprimé de l'ordre du jour, il s'agissait du préavis No 16/2011. Il passe directement au point 10 de l'ordre du jour.

10. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

10.1. relatif à l'octroi d'investissement de Fr. 1'050'000.- au maximum, sous déduction des participations de la Fondation pour l'équipement touristique de Montreux-Veytaux et de la société CCM SA, pour l'acquisition et l'installation de quatre panneaux électroniques d'information ainsi qu'aux moyens nécessaires à leur exploitation (23/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 12 septembre 2011 à 18 h. 00) ;

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Chers collègues,

La discussion préliminaire sur le présent objet a créé un large débat au sein du groupe Montreux Libre !

Le groupe Montreux Libre tient à relever la qualité des informations transmises aux membres de ce Conseil par la Municipalité quant aux données techniques. Nous souhaitons donc attirer l'attention de la commission sur les points suivants.

En premier lieu, l'augmentation de la consommation énergétique nous semble excessive. En effet, 120'000 Kw/an de plus représente une augmentation de 8% de l'énergie utilisée pour l'éclairage public.

Conscient de la nécessité de compenser cette augmentation, le groupe Montreux Libre propose deux pistes de réflexion :

1.

- Compenser en partie la consommation par la pose de panneaux solaires, tel que nous le faisons aujourd'hui pour certains de nos parcomètres sur la Riviera.

Et/ou

- Acheter l'énergie verte proposée par la Romande Energie aux communes dans le cadre de leur programme « éco-énergie ».

2.

- Repenser l'exploitation des panneaux pour en diminuer en partie le nombre d'heures d'utilisation.

Avec ces deux solutions, il nous sera possible de compenser le côté « énergivore » de ces panneaux d'information. Inutile bien entendu de rappeler que Montreux vient de recevoir son label « Cité de l'énergie » renouvelé il y a quelques semaines.

En deuxième lieu, l'emplacement du panneau du 2m2C nous paraît peu opportun pour deux raisons.

1. Les flux financiers entre le Commune et le 2m2C restent obscurs malgré les diverses tentatives d'éclaircissement de la Municipalité et de la commission des finances. Quoiqu'il en soit, il est clair pour tout le monde que l'argent du 2m2c vient en partie de la Commune. Encaisser une participation financière au projet des panneaux de la part du 2m2C n'est qu'une illusion comptable, puisque cela revient à encaisser notre propre argent. C'est le serpent qui se mord la queue.
2. Aussi, lorsque l'on se rend sur le site du 2m2C, on remarque vite le manque de visibilité de ce panneau sur la façade avant du bâtiment tel que le montre le montage photo de l'annexe 5. En dehors du fait qu'il va créer un fort désagrément visuel et lumineux aux habitants de l'Avenue des Alpes, aucun véhicule de passage n'aura la possibilité de le lire ou alors avec de forts risques de torticolis et d'accident ! Par ailleurs, la circulation piétonne à cet endroit est des plus faibles en dehors des grosses manifestations, pour une visibilité des plus faibles elle aussi.

Supprimer l'énorme panneau du 2m2C permettrait, du point de vue financier, la pose de plusieurs panneaux de taille plus petite dans des endroits plus fréquentés.

Nous proposons notamment qu'un panneau soit installé à la sortie de la gare de Montreux. Ce serait ainsi 13 milliers de personnes par jour qui seraient susceptibles de s'informer des événements montreusiens. (Chiffre transmis ce jour par M. Jean-Philippe Schmidt, porte-parole des CFF).

Enfin, le dernier point concerne les informations qui vont être diffusées à l'intention du public.

La majorité du groupe Montreux Libre soutient la Municipalité dans son intention de ne pas ouvrir les panneaux à une utilisation publicitaire.

Il semble essentiel dans cette perspective de « couler » ceci dans le marbre. Raison pour laquelle nous souhaiterions confier le soin d'édicter le règlement de l'utilisation de ces panneaux à la commission Communication & Organisation du Conseil Communal, avec l'aide de la Municipalité.

Il va de soi que la gestion « courante » de ces panneaux et de leurs messages seront par la suite de la compétence de la Municipalité.

Montreux Libre remercie d'ores et déjà le Président de la commission ad hoc de bien vouloir inclure ces quelques points dans le débat de la commission.

Monsieur le Président, Chers collègues, nous vous remercions pour votre écoute ».

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce projet n'est pas sans intérêt, cependant il suscite de notre part quelques questions et remarques. On constate d'abord que ce projet est coûteux.

A-t-on étudié la possibilité d'utiliser des panneaux techniquement plus simples, vu que de toute façon on ne pourra pas utiliser toutes les possibilités offertes par la solution retenue et ce pour des raisons de sécurité routière ?

A ce propos, on peut se demander s'il est sage de poser des panneaux de ce type le long des routes. Par ailleurs, et là je rejoins mon préopinant, je trouve assez surprenant que l'on ait strictement rien prévu pour les usagers des transports publics. On pourrait effectivement, comme il le suggère, en poser près des gares.

Je remercie la commission de bien vouloir se pencher sur ces questions et vous remercie de votre attention ».

M. Yann Krebs attire l'attention des commissaires sur le fait que l'heure de la séance de commission est déplacée de 18h00 à 19h00.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Yann Krebs

Membres : MM. Christian Bécherraz, Francis Brülhart, Salvatore Giannone, Yanick Hess, Anthony Huys, Yves Laurent Kundert, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp, Lionel Winkler.

- 10.2. relatif à une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016 (20/2011) ;**
- 10.3. relatif à une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011 – 2016 (22/2011) ;**
- 10.4. relatif aux compétences financières de la Municipalité en matière de crédits complémentaires et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2011 – 2016 (26/2011) ;**

10.5. relatif à une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de Fr. 300'000.— par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 (25/2011) ;

Note : Ces préavis seront étudiés par la commission des finances, vu l'unité de leur matière (date de la séance de commission des finances : jeudi 15 septembre 2011 à 19 h. 00).

M. le Président précise que la CoFin n'ayant pas encore siégé, elle n'a pas désigné son président. Il va donc convoquer la séance en sa qualité de Président du Conseil et la commission s'organisera ensuite pour nommer un président.

Il profite de ce point pour préciser qu'il entend rester à la CoFin pendant cette législature car il apprécie cette commission.

Mais il est évident, bien que cela ne soit pas demandé par le règlement du Conseil communal, qu'il sera remplacé à la CoFin par un suppléant pendant son année de présidence du Conseil, comme ce fut le cas pour d'autres présidents avant lui.

Il invite les membres de la CoFin à le rejoindre à la fin de ce Conseil pour pouvoir organiser la première séance, notamment au niveau des horaires.

La discussion est ouverte sur ces préavis.

M. Olivier Blanc désire parler plus spécifiquement du préavis 26/2011 relatif aux crédits complémentaires, et déclare que le groupe des verts ne s'oppose pas à accorder des compétences à la Municipalité en matière de crédits complémentaires.

Cela dit, il faut quand même constater ces dernières années que parfois on a été confronté à une avalanche de crédits complémentaires. Il serait donc opportun de renforcer, dans ce domaine, le contrôle du Conseil.

On pourrait imaginer, par exemple, un plafonnement annuel, la Municipalité ayant l'obligation de demander une nouvelle autorisation une fois que celui-ci est atteint, et la CoFin pourrait également s'intéresser aux solutions retenues par les autres communes.

Il remercie l'assemblée pour son attention ainsi que la commission pour l'étude de ces suggestions.

La parole n'est plus demandée.

La commission des finances examinera ces préavis.

11. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

11.1. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr.1'170'000.- à certaines institutions culturelles et réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres » (24/2011) (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 21 septembre 2011 à 19 h. 30).

La discussion est ouverte.

M. Yves Laurent Kundert donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts comprennent que l'on souhaite augmenter les fonds propres de diverses fondations jusqu'à 5 % des charges annuelles.

Il semble bien, en échange de cette prestation, d'exiger qu'un représentant de la Municipalité siège dans les Conseils de Fondation.

Cela dit, un certain nombre de questions se posent :

1. Que se passerait-il si une des fondations cessait son activité à Montreux ? Ne pourrait-on pas prévoir, pour un tel cas, une obligation de remboursement ?
2. A-t-on envisagé d'autres mesures dont les effets économiques seraient proches ? On peut penser à une garantie de déficit pour les mauvaises années ou, alors, à un prêt sans intérêt.
3. Les fondations en question ont-elles fait d'autres efforts de recapitalisation ?

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai lu avec attention la réponse à mon postulat, proposant une recapitalisation des « géants culturels aux pieds d'argile » de Montreux.

Je vois dans le préavis des objets de satisfaction, mais aussi de déception.

Satisfaction, en ce qui concerne :

- la méthode de calcul des fonds propres à apporter au capital, à hauteur de 5% des charges moyennes calculées sur 3 ans
- la rapidité de réponse à mon postulat
- l'intégration d'un représentant de la commune dans les Conseils de Fondation et la remise de tableaux de bord

Déception, par contre, en ce qui concerne :

- l'absence d'engagement demandé aux fondations de participer, par des apports de privés, à l'effort de recapitalisation

- l'absence d'engagement demandé aux fondations de modifier leur capital statutaire, pour le porter au minimum à hauteur du montant versé par la commune
- l'absence d'engagement demandé aux fondations de remboursement du montant versé en cas de cession de l'institution culturelle à une société privée.

L'argument selon lequel ces trois dernières demandes posent problème, car elles exigent une modification des statuts, ne tient pas : pour que la commune ait un siège garanti au Conseil de Fondation, les statuts devront de toute manière être modifiés.

Si un siège n'est pas garanti statutairement à la commune, il pourrait être remis en cause à la prochaine échéance du mandat de membre du conseil (généralement 3 ans), ce qui est contraire à l'idée d'avoir une vision sur le long terme sur la gestion de chaque fondation.

Je suis d'avis qu'au minimum la modification du capital statutaire de la fondation, à hauteur du montant versé par la commune, devra être réintégrée dans les conclusions du préavis, ainsi que l'engagement écrit de la fondation de rembourser le montant versé par la commune si l'institution culturelle venait à être cédée à une société privée.

Je ne vois pas pourquoi ces deux engagements pourraient poser problème aux bénéficiaires de cette recapitalisation.

L'objectif de mon postulat consiste à **recapitaliser** les fondations qui ont des budgets de fonctionnement importants, afin qu'elles soient plus solides financièrement.

Ainsi, en cas de coup dur, elles pourront réagir sans devoir venir demander des soutiens, dans l'urgence, auprès de la commune.

Si nous devons un jour aider en urgence une fondation, il faudrait passer par un préavis, qui même urgent, prendrait un temps précieux à être voté, sans garantie de résultats immédiats (rappelons qu'il y aurait en effet à chaque fois un délai référendaire à respecter).

En augmentant le capital statutaire de ces fondations, nous leurs permettons, en cas de coup dur, de réagir très rapidement, mais avec l'obligation de reconstituer, dans les meilleurs délais, leur capital. L'organe de surveillance des fondations est là pour y veiller.

Par ailleurs, avoir un capital supérieur permet aux fondations d'acheter, par exemple des devises au meilleur moment, en faisant des achats à terme, grâce à la garantie qu'elles peuvent donner aux banques, en raison de la solidité de leur bilan.

C'est un atout, qui peut aussi être réel dans d'autres cas de négociation.

Cet atout n'existe pas si on se contente d'allouer une garantie de déficit, comme certains envisageraient de le proposer.

Capitaliser de manière solide les fondations est donc très utile à leur fonctionnement et j'espère que nous saurons garder le cap sur cet objectif lors des débats en commission, puis en plénum.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini trouve, comme M. Emmanuel Gétaz, qu'il est rare d'avoir des réponses si rapides sur des postulats et il remercie la Municipalité de donner des réponses maintenant.

M. Manzini avait participé à la commission de M. Gétaz et il n'avait pas connaissance de subvention directe, donc aujourd'hui il est étonné et sceptique quant au mécanisme qui a été utilisé, c'est-à-dire de passer par la subvention directe, même si on peut partir du principe qu'elle va augmenter un capital et que normalement elle devrait le bloquer. Il n'y croit pas trop, et c'est peut-être pour cela qu'il a envie d'intervenir ce soir et également par rapport au mécanisme et au calcul qui a été utilisé.

Si on prend en compte ce qui est proposé dans le préavis, c'est un peu une prime à la médiocrité. En définitive, l'institution qui a provisionné le moins de fonds propres, c'est-à-dire qui a le moins bien géré ses finances, obtient la subvention la plus importante. Donc on voit par exemple que pour le Septembre Musical il n'y a que Fr. 40'000.- alors qu'il y a Fr. 1'000'000.- pour le Festival de Jazz.

Même chose au niveau du scepticisme par rapport à cet élément statique. On voit par exemple le TMR est à 5,1% de fonds propres, mais peut-être que demain le TMR aurait besoin aussi d'une recapitalisation. L'idée de M. Manzini serait plutôt une caution ou une garantie, au travers du Conseil communal, ainsi on aurait droit à cette transparence, ce serait vraiment en dehors de ces fondations, mais elles pourraient s'appuyer sur la garantie. C'est ainsi qu'il l'avait compris et c'est pour cette raison qu'il avait voté oui au postulat de M. Gétaz.

Un autre exemple, le Festival de Jazz doit sortir cette année d'une saison magnifique, premièrement il y a eu un temps excellent, deuxièmement des conditions de fréquentation optimums, troisièmement des effets de change, car on a bien compris M. Gétaz, les contrats ont été signés en euros ou en dollars. Avec ce qui s'est passé depuis septembre de l'an dernier et le moment où l'on a dû payer les cachets, il y a certainement eu, peut-être, 20% d'écart de bénéfice.

Il imagine que si cela avait été le contraire aujourd'hui on aurait un préavis : « Sauvons le Festival de Jazz qui à cause du franc fort, de l'euro faible, du dollar faible doit effectivement rembourser des tas de francs auxquels ils n'avaient pas pensé ou souhaité. Il est donc vrai que le mécanisme qui est là ne plaît pas à M. Manzini.

En ce qui concerne la transparence, il est vrai qu'au niveau du Conseil communal M. Manzini a bien compris qu'il y aurait une autorité politique qui serait intégrée dans ces Conseils de Fondations, néanmoins il croit que pour le Conseil communal, au niveau de la transparence, on a très peu et très rarement des informations qui viennent en retour.

Alors est-ce que les tableaux de bord seront fournis de manière très précise, pourra-t-on les consulter ? C'est peut-être sur ces choses-là qu'il faudra que la commission s'interpelle.

Pour terminer, M. Manzini déclare que ce sont des montants conséquents et qui ne sont pas forcément perdus, mais il ne faut pas se leurrer, même si une de ces institutions fait faillite, on passera à la caisse, on rayera le million ou tout ce que l'on aura mis à disposition et on ne reverra rien.

Pour conclure, M. Manzini, soucieux des deniers publics de notre commune, ne souhaite pas que les géants aux pieds d'argile transforment les citoyens montreusiens en nains aux pieds de plomb.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence socialiste : M. Olivier Gfeller

Membres : Mmes Juliane Baumann, Amiira Neff, MM. Felice Calvo, Yves Cornaro, Yves Depallens, Emmanuel Gétaz, Yves Laurent Kundert, Olivier Mark, Pierre-Yves Nicoulaz.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ :

12.1. interpellation de M. Francis Brülhart concernant les bains de Clarens.

M. Francis Brülhart donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité, Chers collègues,

Mon interpellation concerne les bains publics de Clarens. Ce lieu est très prisé par les familles de la région entre mai et septembre.

Hors, depuis plusieurs mois des actes de vandalisme se produisent régulièrement, surtout le week-end, bouteilles cassées, jetées dans le bassin destiné aux enfants, chaises et tables jetées au lac, couloir des bains servant de WC (urine, excréments) et plus grave encore, la nuit du 23 juillet dernier, tentative d'incendie du local de la Palanquée.

Par hasard un membre de cette société se trouvait dans le local, il est sorti pour se rendre dans le local où sont stockées les bombonnes d'oxygène et s'est retrouvé face à la fumée et aux flammes, il a pu ainsi donner l'alerte. Sans cette intervention il n'y aurait peut-être plus de bains publics.

Dés lors, je demande à la Municipalité quelles mesures envisage-t-elle de prendre pour éviter de nouvelles dégradations ?

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Municipal Caleb Walther remercie l'interpellateur de se soucier de la question des bains publics de Clarens, qui est effectivement un lieu privilégié pour les familles de la région. Actuellement il y a une étude de bouclage du bâtiment à certaines heures, mais il souhaite développer cela de manière plus précise, donc une réponse sera donnée par écrit lors de la prochaine séance.

12.2. interpellation de Mme Juliane Baumann intitulée : « Peut-on sécuriser les piétons à la rue de l'Ancien-Stand à Montreux »

Mme Juliane Baumann donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Il y a quelques années nous avons eu le plaisir de voir la rue de l'Ancien-Stand transformée et rénovée dans sa partie médiane, soit de la gare des Vuarenes jusqu'au départ de la route du même nom, avec la création d'un trottoir sur la partie aval, garantissant ainsi la sécurité des piétons.

Pourquoi s'arrêter là ?

En effet, les piétons de la partie supérieure de la rue de l'Ancien-Stand n'ont-ils pas eux aussi droit à la sécurité ?

Pour mémoire, je vous rappelle que, outre les mardis et vendredis à raison d'une course aller-retour jusqu'à la rte de l'Arzillière / rte de Sottex, l'arrêt du bus VMCV, pour ce secteur, se situe vers le débouché de la route des Vuarenes, ce qui veut dire que les habitants de Pallens doivent longer l'Ancien-Stand, soit à la descente ou à la montée, avec une partie de la circulation dans le dos. De plus, 2 fois par jour, le matin et à midi, à l'heure où la circulation est la plus chargée, des enfants, élèves de nos écoles, déambulent également à cet endroit critique, pour y prendre le bus ou descendre les escaliers de Pallens.

Mesdames et Messieurs, n'attendons pas l'accident que tout le monde regrettera, mais prenons les dispositions nécessaires avant.

Questions :

- 1) Ne serait-il pas judicieux de mettre en place un passage piéton longitudinal (marqué au sol d'une ligne jaune) dans le prolongement du trottoir existant jusqu'au contour de Pallens ?
- 2) Que compte faire la commune pour améliorer la sécurité des piétons si notre proposition n'est pas retenue ?

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité a le même souci que Mme Juliane Baumann, soit de sécuriser cette partie de notre territoire, lequel de par le bâti existant et l'impossibilité de développer au-delà du domaine public existant, oblige de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Il y a un bâti extrêmement difficile et des solutions doivent être trouvées en consensus.

La Municipalité a reçu très récemment une missive sous forme de pétition, qui émane d'un certain nombre d'habitants de la région Pallens – Pertit, lesquels s'inquiètent, comme Mme Baumann, de cet état de fait et de cette difficulté de cheminer en toute sécurité.

Une séance a été prévue, sur place, avec un certain nombre de services communaux ainsi qu'avec Police Riviera et avec les différents pétitionnaires, de manière à trouver des solutions qui soient applicables rapidement, voire à ce que soit prolongée la discussion sur une éventuelle étude plus approfondie avec éventuellement la possibilité de mettre une zone 30 ou élaborer toutes sortes de possibilités, de façon à sécuriser cette zone qui est effectivement extrêmement restreinte pour les piétons.

Donc des nouvelles parviendront à la suite des différentes consultations.

Mme Juliane Baumann remercie la Municipalité pour sa réponse.

12.3. interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard intitulée : « Pourquoi ne trouve-t-on nulle trace de certains chiffres ?

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Chers collègues,

Suite à la publication du rapport de gestion 2010, nulle trace de certains chiffres, en particulier ceux relatifs aux titres de séjour octroyés dans notre commune. Après avoir tenté, en vain, d'obtenir ces informations par divers biais, la question a été posée par écrit par l'intermédiaire de notre commissaire siégeant à la commission de gestion. La réponse donnée à ce moment-là par la Municipalité débutait par 'de mémoire...'

Les questions que je vais vous poser ci-après sont donc les mêmes que celles posées lors de ladite commission.

J'aimerais toutefois revenir sur le processus et simplement vous faire savoir que notre commissaire n'a pas pu obtenir une réponse claire et précise. En effet, le même interlocuteur municipal lui a une première fois donné un chiffre, puis à quelques jours d'intervalle lui a donné d'autres chiffres. Il est vrai que s'il voulait nous mettre la puce à l'oreille, il n'aurait pas pu s'y prendre autrement.

Je demande donc :

- combien avons-nous de requérants d'asile, soit des permis N, sur notre commune ?
- combien avons-nous d'admis provisoire, soit des permis F ?
- combien avons-nous de personne bénéficiaire de l'aide d'urgence, soit les NEM ?
- Y a-t-il une publication communale où nous pourrions retrouver ces chiffres et si non, pour quelles raisons ?

Pour nous éviter toute discussion à ce sujet et ainsi devoir y revenir, serait-il possible de nous répondre par écrit dans les plus brefs délais et d'en mettre copie au procès verbal ? Je vous remercie ».

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie l'interpellatrice pour ces questions et déclare qu'il allait justement lui proposer, pour éviter ce qu'il s'est visiblement passé au cours de ce printemps en ce qui concerne l'annoncer des chiffres, et il ne peut même pas dire « de mémoire », il va donc se renseigner sur ces chiffres et il y aura donc une réponse écrite à cette interpellation.

Pour une question de procédure, cette interpellation n'étant pas une question, il y sera répondu par écrit, à l'ordre du jour et au procès-verbal du prochain Conseil. M. le Syndic Laurent Wehrli mentionne ceci pour bien préciser la procédure, mais ce n'est pas du tout pour ne pas répondre qu'il le dit.

Quant à la dernière question concernant la publication, M. le Syndic imagine, sans aucun doute, que le prochain rapport de gestion, à savoir celui portant sur l'année 2011, pourra contenir ces chiffres.

12.4. interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée : « Les manifestations montreusiennes seront-elles le dernier village gaulois en matière de consignation de la vaisselle ? »

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, toutes les grandes manifestations culturelles sont passées au système de consignation des gobelets, parfois aussi des assiettes et des services utilisés durant leur déroulement.

Toutes ? Non, Mesdames et Messieurs. Comme dans les aventures d'Astérix, un village, situé au bord d'un plan d'eau, résiste encore et toujours à l'envahisseur écologicum.

C'est le village de Montreugaspix.

Ici, la potion magique des sacs de poubelles, containers et compresseurs à déchets continue d'être la règle.

Le chef du village, dans son allocution à l'occasion du Festivalix de Jazzix, se vante de parvenir à éliminer en un jour 24 tonnes de déchets.

Quel exploit ! César Naturum doit se retourner dans sa tombe...

De manière plus sérieuse, j'ai fait circuler au printemps, dans les rangs du Conseil communal, un exemple de gobelet consigné, venant du Cully Jazz Festival, une manifestation beaucoup plus petite que nos grands événements, également ouverte dans l'espace public, et qui a pourtant introduit le principe de la consignation.

Un système qui a eu un grand succès, puisque le volume des déchets a diminué de moitié et que le système s'autofinance en grande partie grâce aux nombreux gobelets qui sont gardés en souvenir par les festivaliers.

Je suis choqué de constater que la consignation n'est toujours pas mis en place dans les grandes manifestations montreusiennes.

Je suis d'avis que si ces manifestations ne donnent pas de garanties pour l'an prochain, nous devrions reconsidérer les conditions d'octroi de subventions ou de services par la commune, par exemple dans le cadre du budget, en les liant à un engagement ferme de mise en place d'un système de consignation.

Je souhaite dès lors poser à la Municipalité les questions suivantes :

- la Municipalité a-t-elle engagé des discussions avec les grandes manifestations, afin qu'elles introduisent un système de consignation pour 2012 ?
- si non, a-t-elle l'intention de le faire prochainement ?

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Municipal Caleb Walther déclare qu'il croit tout d'abord que si le chef du village, M. le Syndic a parlé des 24 tonnes de déchets qui avaient été récoltés ce n'est pas pour se vanter ou pour montrer qu'il était fier de ce résultat, mais c'était d'une part pour sensibiliser les auditeurs sur ce problème-là et pour saluer l'exploit réalisé, chaque jour ou chaque matin, par les services de voirie, d'arriver à récolter ces déchets et faire en sorte que, très tôt le matin, la ville soit propre.

En ce qui concerne la première question, la réponse est oui. La Municipalité a engagé des discussions mais des discussions informelles, parfois plus ou moins formelles.

Pour la deuxième question, la réponse est également oui, la Municipalité a l'intention de le faire prochainement. Mais M. le Municipal Caleb Walther se propose de donner une réponse écrite, de manière plus développée, lors de la prochaine séance.

12.5. interpellation de M. Olivier Blanc au sujet du label « Cité de l'énergie »

M. Olivier Blanc donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité nous informe, dans sa communication datée du 19 août 2011, que notre commune a conservé le label « Cité de l'énergie ».

Elle nous dit également qu'elle estime tout à fait envisageable l'obtention du label, supérieur, « Cité de l'énergie Gold » lors du prochain reaudit, en 2014.

Je salue évidemment cette volonté de progresser dans le domaine de la politique énergétique et climatique.

Pour obtenir le label « Gold », une commune doit réaliser plus de 75% des mesures potentielles. Notre commune en est actuellement à 69%. On en déduit donc qu'il faudra qu'elle fasse encore quelques efforts.

Je pose à la Municipalité la question suivante :

- Quelles mesures entend-elle mettre en œuvre pour obtenir le label « Gold » ?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse ».

M. le Municipal Alain Feissli remercie M. Olivier Blanc de remettre ce sujet à l'ordre du jour, tant il est vrai, quelque part, que le label obtenu pour la troisième fois, un troisième reaudit, donc pour la quatrième fois dans les faits, la première fois étant en 1999, doit être considéré, et par l'organe délibérant et par la Municipalité, comme étant une grande source de satisfaction.

Ce label vient récompenser des efforts qui sont conduits depuis plus de vingt ans par les autorités, efforts qui, année après année, vont en s'accroissant.

Quelles sont les différentes pistes que la Municipalité entend suivre, M. le Municipal Feissli répond à M. Olivier Blanc que la Municipalité aura l'occasion de communiquer très prochainement, au travers de deux outils, sur les détails, à savoir tout d'abord dans son programme de législature et dans le programme des investissements qui sera en main du Conseil communal, respectivement la commission des finances, à la fin de cette année.

Afin de donner quelques grandes pistes, qui aujourd'hui sont d'ores et déjà identifiées et qui nécessiteront naturellement, pour certaines, des investissements et donc l'accord du Conseil communal le moment venu, par exemple le domaine de l'éclairage public qui a aujourd'hui des potentiels d'économie qui sont très importants et naturellement pour les obtenir, il s'agira de mettre aussi ce qu'il faut dans le cadre des investissements et des différents programmes d'entretien.

Autre exemple, la valorisation du bois énergie. Typiquement-là, malgré l'existence du chauffage à bois de la voirie, malgré l'existence maintenant du chauffage à distance des serres de la Karma, de la piscine de la Maladaire et de l'EMS de Burier, force est de constater que dans notre bois énergie on dispose d'un potentiel encore très important qui est de l'ordre de 2'000m³ par année.

C'est donc naturellement sur cette piste-là que la Municipalité va travailler, mais qui dit bois énergie, dit aussi centre de valorisation du bois et là ce sont des objets sur lesquels la Municipalité aura à débattre encore dans son programme des investissements et respectivement à proposer au Conseil.

Il y a aussi, pour illustrer, encore un élément qui est attendu par le Conseil communal et promis par l'autorité, depuis longtemps, et M. le Municipal Alain Feissli promet que la Municipalité y travaille, c'est le plan de mobilité de l'administration communale.

Il a subi un enterrement de première classe, en même temps que le projet « Hôtel de ville d'Etraz », puisqu'il en faisait partie intégrante. Ce projet va devoir donc ressortir des tiroirs et d'autres objets qui tiennent à cœur aux uns et autres comme par exemple la gestion électronique des documents, et donc la diminution très sensible du volume de papier.

Aux travers de ces quelques exemples, les pistes sont très importantes, et le Conseil communal sera informé, dans les détails, au travers du programme de législature et du programme des investissements et c'est là finalement que M. l'interpellateur aura la réponse exhaustive à son interpellation. M. le Municipal Alain Feissli espère, que pour ce soir et à ce stade, M. Olivier Blanc estimera qu'il lui a été répondu.

M. Blanc remercie M. Feissli pour son début de réponse, s'il a bien compris, et pour le reste il patientera, il en a l'habitude.

12.6. interpellation de M. Alexandre Staeger qui s'intitule : « Parking à Montreux : vaut-il mieux payer en euros ? »

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce n'est un secret pour personne, le cours de l'euro par rapport au franc suisse a fortement chuté ces derniers temps. Aujourd'hui, le site de la BCV affichait un cours de l'euro à 1,13 francs à l'achat et 1,19 à la vente.

Les parcmètres montreusiens (et veveysans, sauf erreur) offrent la possibilité de régler son parking en euros, et la monnaie est rendue en francs suisses. Le cours de change prévu est fixé à 1,40 francs pour un euro.

Il y a donc une différence d'au moins 20 centimes (27) entre les deux cours. Cela signifie que nous achetons les euros des automobilistes beaucoup plus chers que ce qu'ils valent actuellement sur le marché des devises.

En résumé, chaque fois qu'un automobiliste, suisse ou étranger, paie son parking en euros, la commune perd entre 20 et 30 centimes par euro payé. Le phénomène est par ailleurs accentué par le fait que l'horodateur rend systématiquement la monnaie en francs suisses.

Mes questions sont donc les suivantes.

1. La Municipalité est-elle consciente de l'état de fait décrit ci-dessus ?
2. Est-il possible de mettre à jour le taux de change des appareils en question (dans un sens ou dans l'autre) ?
3. Dans l'affirmative, qu'en est-il de l'affichage sur le parcmètre lui-même (le taux de change est affiché) ?
4. La Municipalité compte-t-elle faire changer les choses, ou est-ce juste une bonne combine à connaître quand on se parque à Montreux ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation ».

M. le Municipal Caleb Walther va répondre très partiellement à cette interpellation, n'ayant le texte que maintenant. La Municipalité est consciente de l'état de fait décrit ci-dessus, c'est une carte de visite auprès des touristes et elle espère que le cours de l'euro remonte pour revendre ces euros.

Plus sérieusement, il n'était pas au courant, un peu grâce à son macaron municipal mais surtout à son vélo !

Sur les deux questions techniques, à savoir peut-on changer le taux de change et comment fait-on pour l'affichage, il ne peut pas fournir cette réponse. Mais évidemment qu'en fonction de cette possibilité-là, il faut regarder si le changement au plus près de ce cours est intéressant ou pas.

Quant à la question quatre, est-ce juste une bonne combine, et bien pour l'instant c'est juste une bonne combine, mais M. le Municipal Caleb Walther donnera des réponses techniques plus développées lors de la prochaine séance.

M. Alexandre Staeger remercie le Municipal Caleb Walther et tient juste à préciser qu'il doit être le seul Conseiller communal à ne pas être titulaire du permis de conduire.

12.7. interpellation de M. Alexandre Staeger intitulée : « Où en sont les modifications du règlement de notre Conseil ? »

M. Alexandre précise, en préambule, qu'il y a deux questions auxquelles M. le Président Grégoire Furrer a déjà répondu en début de séance, donc il va laisser tomber ces questions puisqu'elles sont devenues sans objet.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« Ceux qui étaient déjà parmi nous lors de la précédente législature se souviennent certainement que nous avons accepté de modifier certains éléments de notre règlement, du moins sur le principe.

Il s'agissait d'abord de l'introduction du registre des déclarations d'intérêt. Nous avons accepté le préavis et les modifications du règlement correspondantes, qui sont, sauf erreur, déjà entrées en vigueur.

Nous avons ensuite pris en considération une proposition de Mme Irina Gote prévoyant d'introduire la possibilité de ne pas développer les interpellations oralement, mais attendons encore le préavis. Enfin, la Municipalité nous informait du fait que la disposition sur la commission de recours en matière informatique était tombée en désuétude de par l'adoption de la LPrD le 11 septembre 2007 et son entrée en vigueur en 2008.

Il me semble opportun d'intégrer ces modifications au règlement le plus tôt possible dans la législature, où, du moins, de savoir à quoi nous en sommes dans notre règlement.

Mes questions sont donc les suivantes.

1. A quoi en est la mise en place du registre des déclarations d'intérêt ?
2. A quoi en est la réponse à la motion de Mme Irina Gote sur la possibilité de ne pas développer les interpellations ?
3. Qu'en est-il de l'abrogation de l'art. 63 (ancien) et de son remplacement par la/les disposition/s sur la commission Informatique et communication ? [retiré par l'interpellateur car M. le Président y a répondu spontanément en début de séance].

Il a déjà été répondu à la question 3.

4. Une version mise à jour du règlement sera-t-elle disponible sur Internet prochainement ?
5. Les membres du Conseil seront-ils nantis d'une version du règlement à jour sur papier comme cela a été le cas au début de la précédente législature ? [retiré par l'interpellateur car M. le Président y a répondu spontanément en début de séance].

Il a également déjà été répondu à la question 5.

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation ».

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie M. Alexandre Staeger pour ces questions. Il reconnaît à titre tout à fait personnel, que dans sa nouvelle fonction il lui apparaît que c'est un travail partenarial entre le Conseil communal, respectivement son bureau et la Municipalité.

Il verrait mal, au nom de la séparation des pouvoirs et de la reconnaissance de cette séparation, même si l'on travaille tous ensemble pour Montreux, que la Municipalité seule fasse la rédaction du règlement du Conseil communal.

Depuis les discussions de ce printemps, il y a eu le changement de législature, un nouveau Président du Conseil, une nouvelle secrétaire, donc les éléments sont prêts à être mis en place, il pense notamment au registre des déclarations d'intérêts, considérant que par sa décision le Conseil communal voulait reprendre le règlement du Grand Conseil, donc celui-ci existe.

Il s'agit maintenant de finaliser les éléments avec le bureau du Conseil. M. le Syndic ne joue pas du tout au chat et à la souris, ou qui de l'œuf ou de la poule, suivant les différents adages que l'on peut utiliser. Il s'agira de discuter avec M. le Président s'il souhaite faire des propositions de textes qui seront retravaillées ensuite et reproposées formellement, ou si à l'inverse, cela l'arrange que la Municipalité fasse des propositions de textes, avec bien entendu toute la liberté, pour le bureau du Conseil, de les retravailler afin que ce document conviennent aux membres du bureau, respectivement ensuite au Conseil.

Il en va donc ainsi des questions 1,2 et 3, et pour la 3a, la 4 et la 5 les éléments sont réglés, sauf pour la 4, c'est-à-dire la mise sur internet, le souhait était d'abord de le distribuer ce soir, dans le respect des Conseillères et des Conseillers, afin qu'ils aient d'abord l'information, et ensuite l'information tout public. Ce document sera sur le site internet tout prochainement.

M. le Syndic est bien conscient qu'il répond à ces questions ce soir et il s'engage très clairement à prendre langue avec M. le Président du Conseil et réciproquement, s'il peut se permettre de le dire, afin que l'on puisse, dans les meilleurs délais, déterminer qui commence la rédaction pour ensuite faire avancer ce dossier afin que ces éléments ne restent pas en rade. Il remercie l'assemblée pour son attention.

M. Alexandre Staeger remercie la Municipalité et il comprend bien les préoccupations de M. le Syndic Laurent Wehrli, toutefois le règlement ne prévoit pas la possibilité de faire une interpellation au bureau du Conseil. Raison pour laquelle M. Staeger est obligé de s'adresser à la Municipalité et il comprend tout à fait la réponse de M. Wehrli.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président informe que la commission Communication et organisation du Conseil communal a travaillé cet été, et elle se réunira prochainement le 5 septembre. Il a personnellement bon espoir, et son président M. Privet également, que l'on va avancer assez vite, à l'automne maintenant, avec le nouveau site internet du Conseil communal.

Les choses avancent entre la communication sur le web et les différents éléments qui doivent être communiqués pour le fonctionnement du Conseil communal et il pense qu'il est bien que cette commission soit opérationnelle.

M. le Président a également fait circuler une liste des Conseillères et Conseillers afin qu'ils puissent compléter, corriger ou modifier les coordonnées les concernant et les en remercie.

Enfin il rappelle la sortie du 1^{er} octobre et il profite de remercier M. Marcel Lacroix qui la épaulé pour l'organisation de cette sortie. Il promet que cela sera très sympathique et espère qu'il fera grand beau temps. Mais en cas de mauvais temps un plan B est prévu. Les non-marcheurs sont également les bienvenus puisque des moyens de transport sont prévus pour les acheminer sur les différents lieux de cette sortie.

Il rappelle encore aux membres de la CoFin de le rejoindre avant de quitter la salle.

M. Yves Cornaro annonce que l'on va recevoir, très prochainement, une invitation pour l'inauguration de la halle de stockage du Marché de Noël à Bex, dont le Conseil a soutenu le financement par un prêt et il l'en remercie.

Ce sera le 22 septembre à partir de 18h00. M. Cornaro demande simplement que l'on se regroupe dans les voiture, parce qu'il n'y a pas beaucoup de places de parc à disposition. Il espère une très nombreuse participation pour trinquer à cette réalisation.

M. Yann Krebs, en tant que membre du comité de l'Association des intérêts de Clarens, convie toutes et tous à la Fête au village qui aura lieu le week-end du 23 au 24 septembre au port à Clarens. Tout le comité de l'AIC, tous les membres et tout le comité d'organisation de la Fête se réjouissent d'accueillir les membres du Conseil communal à cette occasion.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre souhaite rendre hommage au travail politique de notre collègue Jean-Pierre Buholzer qui a décidé de faire place aux jeunes, selon son expression.

Jean-Pierre Buholzer a fait preuve d'une réelle vision politique en étant notamment le fer de lance de Montreux Libre pour le sauvetage du Ned, du Skate-Parc et du magasin du Centre social protestant, grâce au rachat de la parcelle du bâtiment Held.

Une majorité reconnaît aujourd'hui l'importance stratégique de cette parcelle pour la commune, dont le rachat a sauvé notamment des institutions associatives très importantes pour les jeunes.

Nous souhaitons bon vent à Jean-Pierre ainsi qu'une excellente retraite politique. Merci ».

La parole n'est plus demandée.

M. le Président remercie l'assemblée de lui avoir offert un premier Conseil calme et serein, et il espère qu'ils seront tous aussi calmes et sereins jusqu'à la fin de l'année politique avec, si possible, un timing d'une heure et demie à chaque fois. Cela serait parfait !

M. le Président Grégoire Furrer peut clore la séance à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Grégoire FURRER

Charlotte CHEVALLIER